

REGLEMENT DES GRANDS PRIX DE SIMPLE ET DE DOUBLE

Définition :

Un Grand Prix est une compétition régionale sénior, ouverte à tout joueur classé de NC à Elite, autorisé par sa licence à participer à une compétition sénior.

Cette compétition se déroule en quatre manches de simple et quatre manches de double et mixte.

A l'issue de chaque manche, un classement par point sera déterminé en fonction des résultats de la compétition.

A la fin de la saison, les 2 meilleurs joueuses et joueurs de simple et les 6 meilleurs joueuses et joueurs de double et de mixte seront récompensés.

1. Organisation générale

Le calendrier des Grands Prix est constitué par la Ligue de Picardie, en fonction du calendrier global des compétitions fédérales et des différents stages programmés.

Pour des impératifs de disposition de gymnase, des dates sont susceptibles d'être modifiées et des lieux changés, après avoir été soumis pour accord au Comité Directeur de la Ligue.

Les Grands Prix sont gérés par la Ligue.

Le club-hôte du Grand Prix constitue une équipe chargée de gérer la dite compétition le jour même. Au sein de cette équipe, un responsable devra être désigné ; celui-ci sera notamment l'interlocuteur principal avec la Ligue et le juge-arbitre désigné.

📌 La Ligue :

- ✓ déclare la compétition sur POONA
- ✓ diffuse les plaquettes d'invitation et d'inscriptions
- ✓ centralise les inscriptions
- ✓ effectue le tirage au sort, transmet au JA nommé
- ✓ diffuse les convocations
- ✓ envoie les factures aux clubs

📌 Le Responsable désigné par son club :

- ✓ est responsable de la bonne tenue de son gymnase
- ✓ est responsable de sa table de marque
- ✓ transmet les résultats et le fichier de la compétition au juge-arbitre et au chargé de développement de la Ligue (ligue@badmintonpicardie.fr)

📌 Le club-hôte :

- ✓ gère l'accueil de la compétition, de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, les plots pour les inter-sets, les plaquettes pour les feuilles de matchs.
- ✓ met en place une restauration obligatoire et une sonorisation suffisante
- ✓ tient la tenue de la table de marque par la présence d'une personne minimum

ayant suivi le SOC, sur la durée de la compétition (toutefois, cette personne peut-être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant)

La Ligue de Picardie s'assure pour sa part que le club-hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, **mais ne s'y substitue pas**.

De ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait organisée par un autre club ou reportée à une date ultérieure, dans la mesure du possible.

2. Règles générales

Les Grands Prix se déroulent selon les règles FFBA, de la Ligue de Picardie et du présent règlement. Toutefois, **le Comité Directeur de la Ligue de Picardie et/ou la Commission compétitions**, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les Grands Prix sont ouverts exclusivement aux licenciés picards.

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement.

En particulier, tous les joueurs doivent :

- ✓ être licenciés
- ✓ être en possession de leur licence
- ✓ n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue de Picardie au soir du tirage au sort.

De même, le surclassement éventuel doit avoir été validé par la Ligue de Picardie.

En ce qui concerne le cas particulier des forfaits, se reporter à **l'article 8** du présent règlement.

3. Les inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases-hôtes, la Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Compte-tenu du nombre potentiel de joueurs, il est conseillé de s'inscrire le plus rapidement possible, dès réception de l'invitation envoyé par la Ligue.

Chaque club procédera à l'inscription de ses joueurs auprès de :

Magali Vié
56, rue du Maréchal Gérard
60870 Villers Saint-Paul
Mail : ligue@badmintonpicardie.fr

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Lorsque le nombre limite d'inscrits sera atteint, une liste d'attente sera créée.

Le coût de l'inscription est de : 6.00€ pour le simple
5.50€ pour les doubles

Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée.

L'inscription est définitive une fois le tirage au sort effectué par le juge-arbitre responsable de la compétition, même sur présentation d'un certificat médical.

Pour les doubles, les joueurs ne pourront s'inscrire qu'en paire constituée, il ne peut y avoir d'inscription en X. Il est toutefois possible de trouver des arrangements entre clubs pour former des paires.

La Ligue s'engage à respecter la planification suivante dans la mesure du possible :

- ▶ J -45 : envoi des invitations et des fiches d'inscriptions concernant le Grand Prix (lieu, date, horaire, responsable du club-hôte)
- ▶ J-30 : relance des invitations dans les clubs
- ▶ J -15 : date limite d'inscription
- ▶ J -12 : tirage au sort et envoi des convocations.

Toute réception d'une inscription sera suivie d'un mail de confirmation aux clubs concernés.

Charge aux clubs de vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte.

Au-delà de la date de clôture, aucune réclamation ne peut être retenue.

4. Déroulement

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage.

Dans la mesure du possible, les matchs se disputeront par poule de 3 avec un sortant ou des poules de 4 avec 2 sortants. La compétition se poursuit par des tableaux à élimination directe.

Les tableaux sont établis par le chargé développement de la Ligue (ligue@badmintonpicardie.fr) et validés par le Juge-arbitre désigné pour le grand prix.

Les têtes de séries des différentes étapes sont désignées suivant le classement permanent par point (CPPP) au jour du tirage au sort, soit 15 à 12 jours avant la compétition.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés.

5. Les volants

Les volants utilisés seront des volants en plastiques pour les joueurs NC et des volants plumes pour les classés.

Les volants seront fournis par la table de marque du club-hôte et homologués par la FFBA.

Si un joueur NC désire jouer en plume, les volants seront à sa charge.

La Ligue remboursera le club-hôte à hauteur de 1 volant/set joué durant toute la journée de compétition.

6. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBA).

Le juge-arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

7. Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement doivent être affichés dans le gymnase.

8. Forfaits et remplacements

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible devra impérativement avertir la Ligue (ligue@badmintonpicardie.fr) au plus tard la veille de la date du tirage au sort.

Dans le cas d'indisponibilités intervenues après la veille de la date du tirage au sort, il pourra être procédé la semaine précédant la compétition à des modifications ponctuelles dans le seul but de ne pas entraîner un nouveau tirage au sort.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible et en ferait état auprès de la Ligue (ligue@badmintonpicardie.fr) avant la veille de la date du tirage au sort est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription ne serait alors pas comptabilisée financièrement.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la date du tirage des tableaux devra envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence dans les 5 jours suivant la compétition à la :

« Commission Régionale d'Arbitrage de Picardie
25, chemin du Mont Gréval
80860 Ponthoile
MAIL : arbitrage@badmintonpicardie.fr »

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toute compétition de 2 mois. Cette suspension est de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.

Ces suspensions s'entendent hors juillet et août. Lorsqu'une suspension est interrompue par les mois de juillet et août, elle reprend la saison suivante à la reprise de la licence par les joueurs concernés.

Par ailleurs, peuvent être sanctionnés au même titre que les forfaits volontaires :

- ▶ les joueurs participant à une compétition et quittant le tournoi avant d'avoir terminé leurs matchs, sauf cas de force majeure (blessure...)
- ▶ les joueurs s'inscrivant sur 2 tournois devant se dérouler le même week-end et participant à l'un d'entre eux. Aucun justificatif ne sera accepté.

Depuis le 6 juillet 2009, la CRA enregistre les forfaits dans la base de données POONA. Après validation des résultats, POONA déclenche alors l'envoi des courriers électroniques au joueur et au club concerné.

Une liste est mise à jour et est consultable sur la page d'accueil de POONA.

9. Les résultats

Le responsable de la table de marque fait parvenir, dès la fin de la compétition, le fichier informatique de celle-ci au juge-arbitre de la compétition ainsi qu'au chargé de développement de la Ligue (ligue@badmintonpicardie.fr)

Le juge-arbitre fait parvenir dans les 5 jours son rapport au Responsable de la CRA de Picardie ainsi que le fichier informatique de la compétition. Tous les justificatifs (attestation sur l'honneur, justificatifs d'absence des joueurs...) sont à faire parvenir à la CRA (arbitrage@badmintonpicardie.fr) de Picardie dans le même délai.

Si la CRA constate un défaut d'organisation (SOC, JA, fichier importé en retard etc...) le club organisateur pourra se voir infliger une amende de 50€

10. Classement des Grands Prix et récompenses

A l'issue de chaque manche, chaque joueur recevra un nombre de points selon ses résultats. Le cumul des points déterminera le classement final après les 4 manches de simple et de double/mixte.

Pour chaque manche, les points seront attribués d'après le barème suivant, quel que soit le tableau :

- ▶ **Vainqueur : 110 pts**
- ▶ **Finaliste : 90 pts**
- ▶ **1/2 finaliste : 70 pts**
- ▶ **1/4 finaliste : 50 pts**
- ▶ **1/8 finaliste : 40 pts**
- ▶ **Participation sans victoire : 10 pts**

En cas de poule unique dans un tableau, le décompte des points sera le suivant :

- ▶ **1er : 110 pts**
- ▶ **2d : 90 pts**
- ▶ **3ème : 70 pts**
- ▶ **4ème : 50 pts**
- ▶ **5ème : 40 pts**

En double et en mixte, chacun des joueurs marquera la moitié des points.

Les 2 joueuses et les 2 joueuses les mieux placés au classement final du tableau de simple seront récompensés par la Ligue .

Les 2 meilleures paires de double dames, de double hommes et de mixte seront récompensés par la Ligue .

11. Réclamation

En cas de réclamation, adresser un courrier accompagné en lettre suivie et/ou un courriel au responsable de la CRA (arbitrage@badmintonpicardie.fr) dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.